



DESTINATAIRES :	Tous les gestionnaires et membres du personnel en soins infirmiers de l'hôpital Anna-Laberge et du Suroît
EXPÉDITEUR :	Élyse Bériault, conseillère en soins infirmiers – Soins généraux Geneviève Benoit, Conseillère cadre spécialisée - Soins généraux Christelle Robert, Conseillère cadre spécialisée - Soins critiques
DATE :	2023-04-09
OBJET :	Déploiement du nouveau formulaire « Distribution et suivi - Télémétrie »

Suite aux recommandations émises par la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE), afin d'améliorer la qualité des soins offerts aux usagers porteurs de télémétrie et assurer un meilleur suivi, un formulaire a été élaboré. Il est en vigueur dès maintenant :

[CLI-60504 Distribution et suivi – Télémétrie](#)

Ce formulaire permettra de contribuer à la sécurité des usagers porteurs de télémétrie en :

- Assurant la traçabilité des usagers lors des transferts (changement de lits ou d'unité de soins)
- Assurant la transmission d'informations concernant l'utilisateur
- Permettant d'intervenir rapidement lors d'une situation d'urgence

Consignation du formulaire :

Une fois complété, le formulaire Distribution et suivi – Télémétrie devra être consigné au dossier de l'utilisateur, dans la section dédiée aux électrocardiogrammes :

Hôpital du Suroît : Dans l'onglet « Electrophysio » du dossier.

Hôpital Anna-Laberge : Dans l'onglet « ECG/lab » du dossier.

À noter, l'OIPI-675 **Ordonnance de surveillance par télémétrie / moniteur cardiaque** devrait se situer au même endroit.

Fonctionnement du formulaire :

Soins intensifs :

- Compléter le formulaire CLI-60504 *Distribution et suivi - Télémétrie* lors de l'initiation d'une nouvelle télémétrie;
- Ouvrir un dossier dans la console centrale en indiquant l'identification de l'utilisateur, le numéro de boîtier et la chambre de l'utilisateur;
- Remettre le formulaire et la télémétrie au personnel envoyé par l'unité de soins ou l'urgence.
- Si la télémétrie est installée aux soins intensifs, joindre le formulaire au dossier de l'utilisateur avant son transfert vers l'unité de soins.

Urgence et Unités de soins :

- Recevoir le formulaire complété par les soins intensifs ainsi que la télémétrie attribuée
- Avant l'installation de la télémétrie, la double identification de l'utilisateur et du numéro du boîtier est effectuée au chevet de l'utilisateur à l'aide des informations consignées sur le formulaire.
- La télémétrie est installée par l'infirmière, l'infirmière auxiliaire ou le PAB de l'urgence ou de l'unité de soins.
→ **Rappel pour l'urgence** : la télémétrie est installée maximum 15 minutes avant le transfert vers l'unité de soins.
- L'infirmière ou l'infirmière auxiliaire de l'urgence ou de l'unité de soins contacte l'ICASI des soins intensifs pour valider l'identification de l'utilisateur, le numéro du boîtier, la captation du rythme cardiaque par la console centrale et avise de la destination de l'utilisateur.
→ **Rappel** : l'ICASI des soins intensifs validera le niveau de soins de l'utilisateur, si porteur d'un pacemaker et/ou si présence d'une médication PRN.
- L'infirmière ou l'infirmière auxiliaire de l'urgence ou de l'unité de soins remplit le formulaire et le joint au dossier avec l'OIPI-675.
- Si l'utilisateur sous télémétrie change de chambre ou d'unité de soins, l'infirmière ou l'infirmière auxiliaire contacte les soins intensifs et remplit le formulaire au dossier de l'utilisateur.

Particularités :

Ce formulaire doit être rempli lors de la distribution et l'installation d'une télémétrie, lors d'une admission d'un utilisateur porteur d'une télémétrie ainsi que lors d'un changement de lit ou d'unité de soins.

Ce formulaire n'est pas applicable pour les déplacements intra hospitaliers comme, par ex : examens diagnostiques, traitements en hémodialyse, rendez-vous en clinique externe, etc. Toutefois, il reste primordial d'aviser les soins intensifs des déplacements afin d'assurer la sécurité de l'utilisateur dans l'établissement

- **Rappel** : Un utilisateur doit conserver sa télémétrie pour les déplacements dans l'établissement.

Consulter la procédure complète pour toutes les modalités concernant la télémétrie :

[**PRO-10116 Prise en charge et surveillance clinique d'un utilisateur porteur d'une télémétrie**](#)

EB / GB / CR